



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02474

Numéro SIREN : 530 855 220

Nom ou dénomination : 33 INTERIM

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2013 sous le numéro de dépôt 13294

12 B2474

33 Intérim

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : ARTIGUES PRES BORDEAUX (33370) – 3 Avenue du Moulin
530 855 220 RCS BORDEAUX

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2013

Le 06 AOUT 2013

(EXTRAITS)

sous le N° 13294

Le 28 juin 2013, à 10 H 40, à LYON (69009) – 16 avenue Joannès Masset, l'associé unique, la société « Financière 33 » représentée par son gérant, M. Jean-Pascal TOURNIER,

a établi le présent procès-verbal.

Il est rappelé que l'ordre du jour est le suivant :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs.

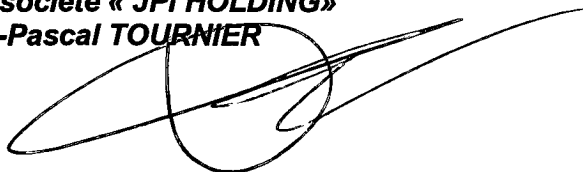
QUATRIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuvés au titre des décisions précédentes, qui a constaté que les capitaux propres étaient devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
P/ la société « JPI HOLDING »
Jean-Pascal TOURNIER



33 Intérim

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 Euros
Siège social : ARTIGUES PRES BORDEAUX (33370) – 3 Avenue du Moulinat
530 855 220 RCS BORDEAUX

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de 97.141 € en totalité au poste « Report à nouveau ».

L'associé unique constate que, compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de -1.671 € et sont donc devenus inférieurs à la moitié du capital social.

L'associé unique prend acte, en application de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, de ce que la société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée par l'Assemblée Générale le 28 juin 2013.

**CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT**

